

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 octobre 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F (procuration de ALLIGIER JC) – ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C - ROUX G - COZ L - PINGET M.C - ANTUNES N

Absent (excusé) : ALLIGIER J.C.

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

- ♦ M. DEMOTIE Thierry : réfection de toiture
Situation : 72, montée de champ Romieu
Le demandeur devra veiller à la gestion de ses eaux pluviales.
Le dossier est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ ECO HABITAT ENR : installation de panneaux photovoltaïques
Situation : 259, chemin de Rouclavard
Avis favorable

1.2 : Demande de permis de construire

- ♦ M. MARCHAND Bruno : construction d'une maison individuelle et extension d'un entrepôt
Situation : 303 et 339, montée de l'Embranchement
Les prescriptions habituelles seront exigées en matière de gestion des eaux pluviales, aménagement paysager, etc...
Le dossier est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

1.3 : Modification simplifiée N°3 du PLU

- ♦ Par arrêté du 4 octobre 2017, Madame le Maire a prescrit une modification simplifiée N°3 du PLU pour prendre en compte l'arrêté préfectoral relatif aux canalisations de transport de gaz naturel et anticiper celui concernant le transport des hydrocarbures en cours d'élaboration. Le conseil municipal à l'unanimité, valide les conditions de mise à disposition du dossier au public.
Ce dossier sera consultable en mairie du 2 novembre 2017 au 2 décembre 2017 aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet de la commune.

POINT N°2 : ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

2.2 : Commission développement durable

- ♦ La commission développement durable se réunira le 16 octobre à 18 heures en mairie.

2.3 : Déchèterie intercommunale

- ♦ La communauté de communes a programmé le changement du compacteur de la déchèterie.

POINT N°3 : BATIMENTS

3.1 : Logements sociaux

- ♦ Une commission logement social est programmée par la C.C.T.B. et le logement 48 rue du billier devrait enfin être attribué.

3.2 : Cuisine centrale

- ♦ Une réunion a eu lieu ce matin en présence du sapiteur qui a étudié le dossier de la cuisine centrale et relevé de nombreux dysfonctionnements.

POINT N°4 : FINANCES

4.1 : Encaissements de subventions

- ♦ La commune a perçu du Département de l'Isère
 - La subvention de 27.844 € pour la réfection de la toiture du logement impasse de l'église Notre Dame de Tourdan
 - Un acompte de 6.261 € sur les travaux de mise en accessibilité du cimetière de Revel
 - Un acompte de 60.000 € sur les travaux d'aménagement des bâtiments au centre bourg de Tourdan
 - La commune devrait aussi percevoir par anticipation les subventions pour la mise en accessibilité de la mairie et pour l'aménagement du cheminement piétonnier.

POINT N°5 : C.C.A.S.

- ♦ Le C.C.A.S s'est réuni pour préparer l'organisation du repas offert à nos aînés et faire le choix des colis offert aux bénéficiaires absents au repas.

POINT N°6 : ECOLES

6.1 : Pédibus

- ♦ Il y a une très grosse affluence au pédibus cette année.

6.2 : Nettoyage des locaux

- ♦ Une évaluation a été faite dernièrement suite à la mise en place du nouveau processus de lavage, et tout se passe très bien.

6.3 : Utilisation du « city »

- ♦ Un arrêté sera pris pour donner la priorité à l'école, pour l'utilisation du « city parc » dans le cadre des activités périscolaires.

6.4 : Sécurité

- ♦ Une alerte incendie a été faite à l'école et l'évacuation des enfants s'est déroulée dans un temps record.

6.5 : Organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée scolaire

♦ Un questionnaire a été transmis aux parents des enfants scolarisés dans les écoles qui organisent les « NAP » par l'intermédiaire du centre de l'île du battoir, pour recueillir leur souhait d'organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours ou semaine de 4 jours et demie). Le CIB se charge d'analyser ces questionnaires.

6.6 : Classe de neige

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au sou des écoles, une subvention de 50 € par enfant participant à la classe de neige.

POINT N°7 : CULTURE - PATRIMOINE

7.1 : Aménagement au bourg de Revel

♦ Le clouage du mur route des écoliers débutera le 23 octobre pour environ 3 semaines, et sera suivi de l'intervention de l'entreprise Marchand. La route des écoliers, sera donc barrée en direction du bourg de Revel, depuis le chemin de Parjat, jusqu'au 31 décembre. Elle restera accessible aux piétons le 11 novembre. Les autres travaux se poursuivront jusqu'à fin février début mars, montée de l'Embranchement et place des terreaux.

♦ Le désamiantage des WC sera réalisé après le 11 novembre.

♦ Réseau fibre : dans le cadre des travaux prévus sur la commune, les réservations nécessaires au passage de la fibre seront réalisées, place des terreaux, montée de l'Embranchement et rue du bourg vieux. En marge de ce dossier, il sera pris contact avec France télécom pour leur faire remarquer la situation de l'antenne Hertzienne à proximité des habitations.

7.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

♦ Les travaux de démolition à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne école ont été réalisés.

♦ L'équipe de maîtrise d'œuvre doit présenter une nouvelle ébauche lors de la réunion prévue le 9 octobre.

POINT N°8 : ELECTRICITE

8.1 : Eclairage public

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de réseau d'éclairage public dans et aux abords du parc Rosset-Bressand. Le coût total des travaux est estimé par le SEDI à 18.295 € TTC. Déduction faite des subventions et participations diverses, la part restant à la charge de la commune serait de 1.539 €.

♦ Les travaux au lotissement La Perlande sont en cours. Les tranchées ont déjà été réalisées et rebouchées proprement en enrobé.

♦ Evoqué : le problème de l'encastrement des logettes rue du bourg vieux.

POINT N°9 : COMMUNICATION

♦ Une réunion aura lieu le 8 novembre à 20 h pour le choix de la pochette du RTI 2018.

POINT N°10 : INTERCOMMUNALITE

10.1 : Projet de fusion de la communauté de communes du pays Roussillonnais et de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire

- ♦ Une présentation du diagnostic établi par la société KPMG a été faite aux conseillers communautaires des deux intercommunalités.
- ♦ La gestion des compétences actuelles obligatoires ne semble pas être problématique. L'intégration des nouvelles (GEMAPI, eau et assainissement) et des compétences spécifiques à chaque structure sera plus difficile et devrait être optimisée dans un délai raisonnable de 10 ans.
- ♦ Les prochaines échéances
 - Mars 2018 : premier positionnement quant à l'option de fusion
 - Juin 2018 : positionnement définitif
 - 1^{er} janvier 2019 : fusion

10.2 : Syndicat intercommunal des eaux Dolon Varèze

- ♦ L'appel d'offres pour les travaux de réfection du réseau d'eau dans le secteur des Rivoires a eu lieu. Les travaux devraient donc être programmés rapidement, ce qui permettra à la commune de réaménager la route comme prévu.
- ♦ Le conseil municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public, concernant l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, qui n'appelle aucune remarque particulière.

10.3 : Communauté de communes du territoire de Beaurepaire : modification de statuts

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire avant le 1^{er} janvier 2018, notamment pour pouvoir être éligible à la DGF bonifiée, il est proposé les modifications suivantes :

Article 1 / compétences obligatoires :

- Ajout de la compétence :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement
 - En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieux et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Article 2 / compétences optionnelles :

- Ajout des compétences
 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Adopte ce projet de modification de statuts.**

POINT N°11 : DIVERS

11.1 : SPA

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit le contrat avec la SPA de LYON pour la mise en fourrière des animaux en divagation.

11.2 : Formation sur les couleurs

♦ Mme Pinget et M. Poipy ont participé à une réunion sur la gestion des couleurs en matière d'urbanisme qui a montré l'importance du choix des couleurs sur les façades de bâtiment, en matière de cadre de vie, de bien-être, d'harmonie paysagère.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD